

SYNTHESE DES DIFFERENTS TYPES DE VISITES

Quelle visite ?	Qui ?	Quand ?	Comment ?	Pourquoi ?
OBLIGATOIRES				
Visite d'embauche	Médecin du travail ou IDEST sous délégation Médecin du travail Si les fonctions nécessitent des conditions de santé particulières (sapeur-pompier uniquement), vous passez un examen médical auprès d'un médecin agréé	Après la prise de fonction		Interroger sur l'état de santé. Informer l'agent sur les risques éventuels auxquels son poste de travail l'expose Conseiller sur les moyens de prévention Proposer un aménagement de poste (après validation avec le médecin du travail)
Visite périodique VIP	IDEST sous délégation Médecin du travail	Tous les 2 ans		
FACULATIVES				
Visite de pré reprise	Médecin du travail	Pendant l'arrêt de travail		Interroger sur l'état de santé. Informer l'agent sur les risques éventuels auxquels son poste de travail l'expose Conseiller sur les moyens de prévention Proposer un aménagement de poste
Visite de reprise	Médecin du travail	Après un arrêt de travail		
Visite à la demande (de l'agent ou de collectivité)	Médecin du travail ou IDEST sous délégation Médecin du travail	À tout moment	Si demande de l'agent : Information de la demande de visite auprès de la collectivité nécessaire (le motif n'a pas à être transmis à la collectivité) Si demande de la collectivité : Transmission du motif de la demande (difficulté exprimée ou constatée au niveau de l'activité)	